

AT CONSTRUCTIONS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 23 000 euros
Siège social : 61 Rue de République
07130 ST PERAY
452293541 RCS AUBENAS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 mars,
A 18 heures,

Monsieur Richard Attwood,
demeurant 224 Avenue de Provence 07500 GUILHERAND GRANGES,

Propriétaire de la totalité des 23 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
AT CONSTRUCTIONS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés par l'associé unique le 25 juin 2024, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Richard Attwood

Signé par RICHARD ATTWOOD
Le 04/03/25

ID: tx_AqyOa91Eyngb

Signed with
Universign